

## Grille de lecture avis d'imposition

Ce document est fourni à titre purement informatif et n'est pas exhaustif. Son objectif est de faciliter l'identification des informations utiles présentes sur l'avis d'imposition. Les éléments y figurant sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des modifications de la réglementation en vigueur.

Document mis à jour en juin 2026.

### 1 REVENUS

Nature du revenu	Intégration*	Exclusion*	Commentaires
Traitement et salaires / salaires avec abattement supplémentaire	☑		Prendre le montant <b>avant abattement</b> (Ne pas tenir compte des abattements de 10 %)
Prime de partage de la valeur (prime Macron)	☑		Ne prendre que la partie " <b>prime de partage de la valeur non exonérée</b> " si > 0
Autres revenus imposables	☑		
Pensions retraites et rentes	☑		Prendre le montant <b>avant abattement</b>
Revenus taxés au quotient	☑		Prendre la <b>totalité</b> des revenus taxés au quotient et <b>les rajouter aux revenus de même nature</b>
Pensions alimentaires perçues	☑		Prendre le montant <b>avant abattement</b>
Régimes micro / BNC professionnels, régime spécial <b>NETS</b>	☑		Prendre le montant <b>après abattement</b>
Revenus au taux forfaitaire	☑		Prendre le montant indiqué <b>sans tenir compte du taux</b>
Régime micro / BIC professionnel, régime micro <b>NETS</b>	☑		Prendre le montant <b>après abattement</b>
Revenus industriels et commerciaux professionnels <b>DÉCLARÉS</b>	☑		Prendre les <b>montants déclarés</b> (Ne pas prendre les revenus imposables)
Revenus non commerciaux professionnels <b>DÉCLARÉS</b>	☑		Prendre les <b>montants déclarés</b> (Ne pas prendre les revenus imposables)
Revenus soumis au taux marginal	☑		

\*dans le calcul de l'assiette servant à déterminer les participations familiales

# Grille de lecture avis d'imposition

## 1 REVENUS (SUITE)

Nature du revenu	Intégration*	Exclusion*	Commentaires
BNC pro, hors quotient <b>IMPOSABLES</b>	☑		Prendre le <b>montant imposable</b> (Ne pas prendre le montant déclaré)
BIC pro, hors quotient <b>IMPOSABLES</b>	☑		Prendre le <b>montant imposable</b> (Ne pas prendre le montant déclaré)
BNC non prof, régime spécial <b>NETS</b>	☑		Prendre le montant <b>après abattement</b>
BIC non prof, régime spécial <b>NETS</b>	☑		Prendre le montant <b>après abattement</b>
Revenus des locations meublées non professionnelles, régime micro <b>NETS</b>	☑		Prendre le montant <b>après abattement</b> (Ne pas prendre en compte la ligne déficit, si présence de déficit)
Revenus de capitaux mobiliers <b>IMPOSABLES</b>	☑		Prendre les <b>revenus imposables</b> (Ne pas prendre les revenus déclarés)
Revenus fonciers <b>NETS</b>	☑		
Plus-values mobilières et immobilières	☑		
Moins values mobilières et immobilières		☑	
Revenus et plus-values étrangers imposables au barème de France	☑		
Revenus au taux forfaitaire	☑		<b>Ne pas tenir compte du taux indiqué</b>
Taux effectif (revenu mondial)	☑		Demander à la famille la nature du revenu et l'intégrer dans la rubrique de revenus correspondante
Taux effectif (revenu total ou mondial)	☑		Prendre le <b>montant net</b>
Revenus exonérés (pour mémoire) - revenus industriels et commerciaux professionnels (régime auto entrepreneur)	☑		Prendre le <b>montant net</b>
Revenus exonérés (pour mémoire) - revenus industriels et commerciaux professionnels		☑	

\*dans le calcul de l'assiette servant à déterminer les participations familiales

# Grille de lecture avis d'imposition

## 1 REVENUS (SUITE)

Nature du revenu	Intégration*	Exclusion*	Commentaires
Revenus exonérés : Heures supplémentaires et jours RTT	☑		Prendre le <b>montant déclaré</b> à rajouter au montant des salaires et assimilés
Revenus exonérés - revenus industriels et commerciaux non professionnel (régime micro entreprise)		☑	
Revenus exonérés - revenus non commerciaux (régime micro entreprise)	☑		Prendre le <b>montant net</b>
Revenus exonérés - revenus non commerciaux non professionnels		☑	
Revenus exonérés - revenus non commerciaux professionnels		☑	
Base de la régularisation du prélèvement libératoire déclarée		☑	
Montant des revenus soumis au prélèvement libératoires	☑		
Revenus déjà soumis aux prélèvements libératoires		☑	
Plus-values imposables sur cessions d'immeubles ou de biens meubles	☑		Prendre le <b>montant déclaré</b> en "autre revenus"

## 2 CHARGES DÉDUCTIBLES

Nature de la charge	Déduction*	Commentaires
CSG déductible	☑	
Pensions alimentaires versées	☑	Prendre le <b>montant "retenu"</b>
Versement épargne retraite	☑	Prendre le <b>montant "retenu"</b>

\*dans le calcul de l'assiette servant à déterminer les participations familiales